



# SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON  
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18  
e-mail : [fo.snudi69@gmail.com](mailto:fo.snudi69@gmail.com) site : <http://snudifo69.com>

---

## Carte scolaire dans le Rhône : des créations de postes en trompe l'œil !

Le département du Rhône a obtenu 154 postes supplémentaires à la rentrée. Permettront-ils une amélioration des conditions de travail des personnels et des conditions d'apprentissage des élèves à la rentrée ? Pas du tout !

### Des postes réservés pour les classes de grande section à 12 et pour les décharges de direction

En effet, le ministre a confirmé sa volonté de mettre en place les classes de grande section à 12 en éducation prioritaire à la rentrée prochaine, sans pour autant créer les postes supplémentaires nécessaires à la mise en place de ce dispositif. La plus grande partie des 154 postes (voire plus ?) sera donc utilisée pour instaurer les classes de grande section à 12 en éducation prioritaire.

De la même manière, aucun poste supplémentaire n'a été créé spécifiquement pour pourvoir à la légère amélioration des décharges de direction à la rentrée 2021. Rappelons que :

- les écoles de une classe passeront de 4 à 6 jours de décharge par an ;
- les écoles de 2 et 3 classes passeront de 10 à 12 jours de décharge par an ;
- les écoles élémentaires de 9 classes passeront de un tiers à une demie décharge hebdomadaire ;
- les écoles élémentaires de 13 classes passeront d'une demie à trois-quarts de décharge hebdomadaire.

Une partie des postes attribués au département sera donc utilisée à cet effet.

Les 154 postes créés suffiront-ils à dédoubler les classes de grande section en éducation prioritaire et pour modifier les quotités de décharge de direction ? Rien n'est moins sûr !

Et quand bien même ils suffiraient, que restera-t-il pour alléger les effectifs de toutes les classes, pour améliorer la situation du remplacement, pour créer des postes d'enseignants spécialisés ? Rien ou pas grand-chose ! D'ailleurs, lors du CTA du 13 janvier, le recteur indique que le principe de non-fermeture de classes pour les communes de moins de 5000 habitants si le maire le refusait est abandonné !

Quant à l'annonce de la limitation des classes de GS, CP et CE1 hors Education Prioritaire à 24 élèves, sera-t-elle respectée ?

Dans son courrier aux maires daté du 15 décembre, l'inspecteur d'académie indique : « *Nous sommes confrontés depuis deux ans à des tensions fortes concernant le remplacement des enseignants en congé maladie.* » Il reconnaît ainsi ce que constatent les collègues toujours jours...

Il ajoute : « *Aussi, je reconduis comme une priorité pour la carte scolaire 2021 la reconstitution progressive de la brigade de remplacement afin de sécuriser la continuité du service public.* ». Le pourra-t-il ? Combien de postes seront consacrés au renforcement de la brigade de remplacement ?

Il existe pourtant une solution pour résoudre ce problème tout de suite : recruter immédiatement les 250 candidats inscrits sur liste complémentaire au CRPE 2020 ! A la place, l'inspecteur d'académie a fait le choix de recourir à des contractuels pour 3 mois... Il n'en a d'ailleurs trouvé que 4 !

## **Des « zones d'équité » à la place des seuils pour fermer plus facilement !**

Classes de grande section à 12, décharges de direction, remplacement... que restera-t-il pour les ouvertures de classes ?

Dans ce même courrier, l'inspecteur d'académie vend la mèche : *« Pour garantir une plus grande équité entre les écoles et mieux prendre en compte les contextes de ruralité et les particularités sociales des territoires, je vous rappelle que la notion de seuil a été abandonnée au profit de zone d'équité. »*

Cela signifie en bon français : *« Les seuils m'obligeaient à traiter les écoles de manière égalitaire, à procéder à des ouvertures ou à ne pas pouvoir fermer lorsque le seuil était atteint. Avec les « zones d'équités » dépourvues de tout seuil objectif, je pourrais fermer et refuser d'ouvrir où bon me semble ! »*

Ne pas respecter des seuils d'ouverture et fermeture déjà très élevés, parmi les plus défavorable nationalement, n'est ni plus ni moins qu'une véritable provocation !

Pour le SNUDI-FO, c'est inacceptable ! Le SNUDI-FO interviendra en ce sens lors du groupe de travail du 28 janvier.

Le SNUDI-FO défendra tous les dossiers qui lui seront confiés lors du CTSD qui décidera le 2 mars des ouvertures et fermetures de classes. Le SNUDI-FO invite ainsi toutes les écoles espérant une ouverture ou craignant une fermeture à lui faire remonter la fiche de suivi carte scolaire !

Le SNUDI-FO appelle tous les collègues à la grève mardi 26 janvier pour les créations de postes en nombre suffisant et le recrutement immédiat de tous les candidats au concours inscrits sur la liste complémentaire !